Message d’intérêt public

Consultation sur la Loi sur la santé mentale à Iqaluit

Date de début : 24 novembre 2015
Date de fin : 26 novembre 2015
Iqaluit (Nunavut) **45 s**

Le gouvernement du Nunavut procède à l’examen de la Loi sur la santé mentale et désire obtenir vos commentaires.

Les membres des communautés, les familles et les clients des services de santé mentale peuvent participer à la consultation communautaire qui se déroulera prochainement à Iqaluit et donner leur avis sur les modifications à apporter à la Loi sur la santé mentale du Nunavut. La consultation aura lieu le 26 novembre, à 18 h, au gymnase de l’école Nakasuk.

Les consultations publiques assureront que les modifications apportées à la Loi sur la santé mentale représentent les connaissances et la culture inuit et reflètent les conditions uniques entourant le traitement de la maladie mentale au Nunavut.

Les personnes désirant faire part de leur opinion, mais ne pouvant pas être présentes lors de la consultation, peuvent utiliser les services de téléconférence et les questionnaires mis à leur disposition pour transmettre leurs commentaires. Pour d’autres renseignements à ce sujet, rendez-vous au centre de santé de votre localité.

###

Renseignements aux médias :
Ron Wassink
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5710
rwassink@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᕋᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑲᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕝᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca.*